



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 AVRIL 2015

Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire

Présents : Mesdames CHRISTINY Eliane, PELOSATO Muriel, PRADELLA Rita, Messieurs MAISONNEUVE Patrick, DE MARCH Franck, DRIUTTI Daniel, adjoints

Mesdames et Messieurs KAHE Armelle, VENIER Corine, MIRIAN Lialia, SCHORR Claude, FRIJO Antoine, MAROCK Jean-Christophe, NIOGRET Bertrand, KLEIN Laurent, PIETRANGELI Dominique, RITTER Antoine, conseillers municipaux

Procurations : Madame PLAS Christine à Monsieur PIETRANGELI Dominique
Madame CAPUTO Muriel à Madame LAMBOUR Charlotte
Monsieur KHALDI Mustapha à Monsieur DE MARCH Franck
Madame MULLER Marilyne à Madame SCHORR Claude
Monsieur BOUCHAFRA-HENNEQUIN Ismaël à Madame PELOSATO Muriel

Excusé : Monsieur MARRONI Eraldo

Secrétaire : Madame PELOSATO Muriel

- **Adoption du compte rendu de la dernière séance**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2015 est adopté à l'unanimité sans observation.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

- **ADOPTE** le compte administratif 2014 de la commune qui présente les résultats suivants.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 770 018.88 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 815 145.90 €
Excédent	45 127.02 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	870 337.03
RECETTES INVESTISSEMENT	810 466.40 €
Déficit	59 870.03 €
Résultat de clôture avec résultats antérieurs	
INVESTISSEMENT	- 249 854.69
FONCTIONNEMENT	45 127.02

A L'UNANIMITE et 1 « NON PARTICIPATION AU VOTE »

- **ADOPTE** le compte de gestion 2014 de Monsieur le Trésorier qui présente les mêmes résultats

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement soit 45 127.02 € en investissement recettes – article 1068 : Autres réserves
- **ADOPTE** le budget primitif 2015 de la commune qui s'équilibre comme suit

DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 726 947 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 726 947 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	958 267.92 €
RECETTES INVESTISSEMENT	958 267.92 €

- **DECIDE** de maintenir les taux de fiscalité soit :
 - Taxe d'habitation : 15.10 %
 - Taxe Foncière Bâtie : 14.49 %
 - Taxe Foncière Non Bâtie : 68.46 %
- **ADOPTE** le compte administratif 2014 « Assainissement » qui présente les résultats suivants.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	28 239.45 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	11 717.26 €
Excédent	31 706.69 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	0.00 €
RECETTES INVESTISSEMENT	12 095.44 €
Excédent	12 095.44 €

Résultat de clôture avec résultats antérieurs	
INVESTISSEMENT	100 147.19 €
FONCTIONNEMENT	31 706.69 €

A L'UNANIMITE et 1 « NON PARTICIPATION AU VOTE »

- **ADOPTE** le compte de gestion 2014 « Assainissement » de Monsieur le Trésorier qui présente les mêmes résultats

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement soit 31 706.69 € en fonctionnement recettes – Article 002 : Résultat d'exploitation reporté
- **ADOPTE** le budget primitif 2015 « Assainissement » qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	39 206.69 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	39 206.69 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	106 197.19 €
RECETTES INVESTISSEMENT	106 197.19 €

- **DECIDE** de regrouper des régies afin d'en faciliter la gestion en les organisant de la façon suivante.
 - Menus produits
 - o Marches nocturnes
 - o Marchés de Noël
 - o Photocopies
 - o Fête patronale
 - o Locations des salles
 - o Affouage
 - o Droit de place
 - o Manifestations diverses
 - CCAS
 - Bibliothèque
 - o Atelier floral
 - o Manifestations diverses bibliothèque
 - o Adhésions
 - Activités périscolaires
 - o Mercredis
 - o ALSH
 - Suppression régie d'avance bibliothèque et création régie d'avance pour activités diverses.
- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à la Fédération Départementale des Maires en précisant que cette décision sera valable pour toute la durée du mandat et **AUTORISE** le Maire à verser chaque année le montant de l'adhésion qui sera proposé par la Fédération soit 100 € pour l'année 2015.
- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à Association des Maires de l'Arrondissement de Thionville en précisant que cette décision sera valable pour toute la durée du mandat et **AUTORISE** le Maire à verser chaque année le montant de l'adhésion qui sera demandé soit 50 € pour l'année 2015.
- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à Collectif de Défense des Bassins Miniers Lorrains en précisant que cette décision sera valable pour toute la durée du mandat et **AUTORISE** le Maire à verser chaque année le montant de l'adhésion qui sera demandé soit 258.20 € pour l'année 2015.
- **DESIGNE**, dans le cadre des dispositions du Code de l'Environnement, Mme Aurore BALL domiciliée à RANGUEVAUX comme estimateur de dommages des dégâts occasionnés par le gibier et ouvrant droit à réparations.
- **DECIDE** de renouveler la convention de la fourrière communale « Le Refuge de Bouba » et **AUTORISE** le Maire à régler le montant de la participation financière s'élevant à 0.66 € par habitant soit 1 661.88 €.
- **DECIDE** l'attribution d'un cadeau d'un montant de 500 € au profit d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Mai 2015. Il est proposé accepté l'organisation d'une cérémonie de sympathie au cours de laquelle le présent serait remis.
- **DECIDE** de renouveler le contrat de maintenance effectuée par la société MICROBIB – Richemont pour le logiciel dédié à la gestion de la bibliothèque pour la période allant du 1^{er} Mai 2015 au 30 avril 2016 pour un montant de 357 € HT.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et la ville de Neufchef pour les travaux de réfection de chaussée sur la Route de Moyeuve à Neufchef.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention de 1 500 € auprès du Département de la Moselle, destinée à remettre à niveau ou à développer les collections. **APPROUVE** le projet d'acquisition des ouvrages.
- **EMET** un avis favorable à l'octroi d'un don de 100 € au profit de l'association « No limit pour Baptiste ! » créée dans le but de soutenir un petit garçon atteint de la myopathie de Duchenne, maladie génétique orpheline, invalidante et particulièrement destructrice.
Afin de soutenir cette cause une urne sera mise à disposition en Mairie.
- **DECIDE** d'adhérer à l'Amicale du Pérotin pour un montant de 30 €.

Fait à NEUFCHÉF

Le 14 Avril 2015

Le Maire
Charlotte LAMBOUR